

Excusés : I. Cona ; B. Kaddani ; A. Barugel ; M. Ouanounou
Administration : M. Benabdallah, DST.

Jean-Jacques Gressier ouvre la séance et tient à préciser le contenu de la commission urbanisme, cadre de vie et développement durable. La raison d'être de la commission : aborder les points inscrits en Conseil Municipal.

Après débat et multiples échanges, JJ. Gressier confirme que l'ordre du jour de la commission urbanisme, cadre de vie et développement durable ne porte que sur les délibérations concernant les Conseils Municipaux.

JJ. Gressier conclue ce préambule que les « questions diverses » pourront être abordées comme cela a été le cas auparavant, sauf pour cette présente séance.

1. Effacement du réseau ORANGE rue Hugédé et avenue Naast (délibération n° 11)

JJ. Gressier présente la délibération ; un bref échange porte sur la nature de l'enfouissement de la fibre.

Unanimité

2. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de demander une subvention au Conseil Départemental du Val-de-Marne pour le réaménagement du quai de la Marne (délibération n°13)

JJ. Gressier présente l'objet de la délibération et en explique les raisons.

Après échange, il est précisé que cette délibération ne porte que sur la demande de subvention auprès de Conseil Départemental.

JJ. Gressier confirme qu'il n'est pas demandé aux élus d'approuver le projet de réhabilitation du Quai de la Marne.

JJ. Gressier annonce que le projet sera présenté en commission urbanisme.

Après échange, il est acté que l'article unique prêtant à confusion sera amputé de sa première partie relative à l'approbation du projet de réhabilitation.

Une reformulation de cet article concernant exclusivement la demande de subvention auprès du Conseil Départemental sera présenté sur table en Conseil Municipal.

Unanimité

3. Questions diverses

JJ. Gressier confirme qu'il ne sera pas abordé de questions diverses.
La séance est levée.